

Mairie

2, place de la Mairie – 66 300 CAIXAS

Téléphone: 04.68.38.83.68 Courriel: Mairie.caixas@orange.fr Site internet: https://www.caixas66300.fr/

Heures d'ouverture :

Lundi: 9 h/12 h30 - 13 h30/17 h30

Jeudi: 9 h/12 h30

ARRETE n°2024/03 TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Le Maire de Caixas,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires.

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Vu la délibération du 14/01/2021 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique (comité social territorial),

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 04/01/2021 après avis du comité technique (comité social territorial), fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

Vu l'arrêté en date du 14/12/2023, à effet du 01/01/2024, fixant la dernière situation de Madame Peggy FOURCADE, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, au 7^{ème} échelon, Indice Brut 416, Indice Majoré 377, ancienneté conservée au 01/11/2023,

ARRETE:

Article 1er: Après examen de l'agent territorial promouvable, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal 1 ere classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Ordre	Classement/Nom et prénom	Situation actuelle Grade – échelon	Promouvable à compter du
1	Madame FOURCADE Peggy	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	10/11/2024

Article 2 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Président du centre de gestion :
- comptable de la collectivité.

Fait à Caixas, le 19/02/2024,

19 FEV. 2024 :OURRIER

GESTION

Le Maire Francis AUSSEIL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours

Notifié le 10/11/2024

Signature de l'agent :

